

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026**



Publié le 01 JUIL. 2026

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 juin 2026  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026\_089

Président : M. Bastien JOINT  
Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF



OBJET  
ANNÉE 2025 \_ BILAN SUR  
LA FORMATION DES ÉLUS

Etaient présents :  
M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK,  
M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOUI, M. ATTAR-BAYROU,  
Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M.  
COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme BLACHERE, M.  
DEYGAS, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC,  
M. ARSALE, M. BEROU, M. FERON, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, M.  
JEANNE  
Mme THOMAS (par proc. à Mme GOYER), M. BALANCHE (par proc. à M. ATTAR-  
BAYROU), Mme GEHIN (par proc. à M. KRIEF), M. BUATHIER (par proc. à M.  
PROTHERY), M. JUENET (par proc. à Mme LINARES), Mme SALANOUE (par proc. à M.  
MICHON), Mme ESCORSA (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme AZEMA (par proc. à M.  
MATTEUCCI)

Etai(en)t absent(s) :  
Mme LE CARPENTIER, Mme ZRARI

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

Reçu le 01 JUIL. 2026

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20260625-D2026\_089-DE

**Rapport de : Franck PROTHERY**

Dans le cadre de l'exercice de son mandat local, chaque élu bénéficie du droit à une formation adaptée à ses fonctions. A ce titre, le Conseil Municipal décide chaque année d'ouvrir les crédits correspondants au budget.

Conformément à l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, « un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal ».

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- D'APPROUVER le bilan sur la formation des élus réalisée au cours de l'exercice comptable 2025 tel qu'annexé à la présente délibération ;

- DE CONSTATER que cet état figure en annexe du compte financier unique.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



*[Handwritten signature of Bastien Joint]*

01 JUL. 2026

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



*[Handwritten signature of Bastien Joint]*

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.